



Rapport Annuel de Transparence

EXERCICE 2024

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
du 20 mars 2025**

PROPOS INTRODUCTIFS

En application de l'article L326-1 du Code de la propriété intellectuelle (CPI), la SCELf établit chaque année un Rapport de transparence, mise en ligne sur son site pour une durée minimum de cinq ans. Il est également adressé au Ministre chargé de la culture, et à la Commission de contrôle des organismes de gestion des droits d'auteur et des droits voisins.

Ce rapport comprend l'ensemble des informations listées à l'article R 321-4 du CPI. Le commissaire aux comptes de la SCELf s'assure de la sincérité et de la concordance des informations contenues dans le rapport de transparence annuel avec les documents comptables de la SCELf.

Sommaire

- I- États financiers
- II- Rapport sur les activités de l'exercice
- III- Structure juridique et gouvernance
- IV- Perceptions 2024

I- ETATS FINANCIERS

1. Arrêté des comptes

L'exercice 2024 fait apparaître un résultat net de 2 094,49 €.

Le bénéfice net cumulé, qui s'élevait au 31 décembre 2023 à 433 106 €, s'élève au 31 décembre 2024 à 435 200 €.

BILAN

Exercice 2024	ACTIF				PASSIF
	Brut	Amort. et dépréc.	Net		Net
CAPITAL SOUCRIT NON APPELE (I)				CAPITAUX PROPRES	
ACTIF IMMOBILISE				Capital (dont versé : 4 800)	4 800
<i>Immobilisations incorporelles</i>				<i>Réserves</i>	
Concessions, brevets et droits similaires	428 468	375 481	52 987	Réserves statutaires ou contractuelles	6 098
<i>Immobilisations corporelles</i>				Report à Nouveau	433 106
Autres immobilisations corporelles	23 792	15 052	8 740	Résultat de l'exercice	2 094
Immobilisations en cours			-	TOTAL I	446 098
<i>Immobilisations financières</i>				AUTRES FONDS PROPRES (II)	
Autres immobilisations financières	5 800		5 800		
TOTAL II	458 060	390 533	67 527	PROVISIONS	
ACTIF CIRCULANT				Provisions pour risques	
Avances et acomptes versés sur commandes			-	TOTAL III	-
<i>Créances</i>				DETTES	
Clients et comptes rattachés	410 873	46 225	364 648	<i>Dettes d'exploitation</i>	
Autres créances	172 628		172 628	Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	194 835
Valeurs mobilières de placement	38 170		38 170	Dettes fiscales et sociales	277 106
Disponibilités	482 395		482 395	Autres dettes	210 439
TOTAL III	1 104 066	46 225	1 057 841	TOTAL IV	682 380
COMPTES DE REGULARISATION				COMPTES DE REGULARISATION	
Charges constatées d'avance	3 110		3 110	Produits constatés d'avance	
TOTAL GENERAL	1 565 236	436 758	1 128 478	TOTAL GENERAL	1 128 478

COMPTE DE RESULTAT

	2024	2023
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Chiffre d'affaires NET	603 412	595 819
Subventions d'exploitation	256 882	184 750
Reprises sur dépréciations et provisions	40 000	
Autres produits	1 722	53 032
Total des produits d'exploitation	902 016	833 601
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	341 308	330 981
Impôts, taxes et versements assimilés		1 695
Salaires et traitements	309 871	306 599
Charges sociales	191 141	146 004
Dotations aux amortissements et dépréciations		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	42 684	42 386
Dotations aux provisions	11 463	50 615
Autres charges	3 350	27 792
Total des charges d'exploitation	899 817	906 073
Résultat d'exploitation	2 199	- 72 472
PRODUITS FINANCIERS		
Différences positives de change	220	
CHARGES FINANCIERES		
Différences négatives de change		
Résultat financier	220	-
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	325	
Dotations aux amortissements		
Résultat exceptionnel	- 325	-
Total des produits	902 236	833 601
Total des charges	900 142	906 073
Bénéfice ou perte	2 094	- 72 472

2. Analyse du compte d'exploitation et des droits perçus et répartis en 2024

a) Les Charges

Nous constatons une légère baisse des charges d'exploitation de -6,3 K€ sur l'exercice, celles-ci se montant à 899,8 K€ en 2024 contre 906,1 K€ en 2023.

Cette baisse intègre à la fois :

- le retour à la normale des budgets des événements organisés par la SCELf après une année marquée par deux anniversaires (10 ans de Shoot the Book ! en 2023 ainsi que les 15 ans des Rencontres),
- une légère hausse des coûts logistiques (loyer, maintenance...) liée au déménagement réalisé en 2023,
- des effets de rattrapage sur des correctifs de charges sociales liés à des défauts de paramétrage anciens,
- un niveau de provision moindre qu'en 2023, la provision 2024 recouvrant uniquement le risque d'impayés sur cotisations.

Les dotations aux amortissements sont stables par rapport à 2023, de nouveaux investissements informatiques lourds liés à la base de données Shoot the Book! étant venus se substituer aux dépréciations réalisées antérieurement sur d'autres applications informatiques ainsi que sur les matériels, mobiliers et agencements ayant fait l'objet d'une dépréciation intégrale à l'occasion du déménagement.

VENTILATION DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT

Les frais de fonctionnement s'entendent des charges globales retraitées des charges engagées au titre des événements, lesquelles sont couvertes par des produits spécifiques (subventions, participation des éditeurs), ainsi que des cotisations qui concourent de façon forfaitaire au fonctionnement de la SCELf.

- Les charges externes relatives aux événements se sont élevées en 2024 à 163,29 K€,
- Les cotisations (nettes de dotation pour risque de dépréciation) perçues en 2024 se sont élevées à 150,94 K€.

Nous retraiterons également le montant des subventions perçues pour couvrir les charges engagées pour des projets spécifiques (Base de données Shoot the Book! et actions de formation) afin de ne conserver que la quote-part de charges résiduelles liées à l'activité de perception/répartition.

Ces subventions s'élèvent à :

- 40 000 € pour les actions de formation,
- 95 716 € pour la base de données Shoot the Book!.

L'évaluation des droits correspondant aux retenues sur MG étant faussée par les disparités de taux de retenue, cette ressource de 68,61 K€ viendra également en diminution des charges affectables pour limiter cette affectation aux droits effectivement perçus.

La part résiduelle des charges d'exploitation à affecter à l'ensemble des secteurs de perception est donc de 381,24 K€. Nous procéderons comme l'année passée à une ventilation de ces charges au prorata des droits nets perçus.

	Droits nets	QP en K€
SACD		
<u>AV</u>		
Télévision	2 059 215,96 €	151,25
Cinéma	1 117 761,90 €	82,10
Radio	149 864,76 €	11,01
<u>SV</u>		
Théâtre	1 508 223,86 €	110,78
Musique	72 533,81 €	5,33
Danse	11 643,52 €	0,86
Arts de la rue	429,39 €	0,03
SCAM		
<u>AV</u>		
Radio	91 069,40 €	6,69
Télévision	39 248,36 €	2,88
SACEM	114 633,33 €	8,42
Radio France	25 963,76 €	1,91
	5 190 588,05 €	381,24

b) Les Recettes

Avec 5,23 M€ de droits en 2024, la SCELf connaît une légère hausse de l'ensemble de ses perceptions (+100 K€) par rapport à l'année précédente. Cela est lié à une hausse des droits SACD (+54 K€), des droits SCAM (+18 K€), des droits SACEM (+ 18K€) et des droits Radio France (+10 K€).

Les **recettes d'exploitation** de la SCELf se caractérisent par une hausse de **+21,8 K€**.

Cette hausse tient, en partie, pour **+31 K€** à l'augmentation des retenues statutaires relatives aux droits SACD, SCAM, SACEM et Radio France.

Les ressources SCELf liées aux répartitions des droits SACD ont diminué de -3,2 K€ du fait de l'augmentation de la part du Spectacle Vivant, lequel bénéficie de taux de retenues statutaires minorés.

A l'inverse les ressources SCELf liées aux répartitions des droits SCAM ont connu une forte hausse de +32,5 K€, liée au transfert d'une partie du taux de retenue pratiqué par la SCAM à la SCELf et à l'accélération des délais de traitement de ces droits, Les ressources SCELf liées aux répartitions SACEM et Radio France sont en légère progression à hauteur respectivement de +0,5 K€ et +1,2 K€.

Les ressources SCELf liées aux retenues sur les Minima Garantis sont quant à elles en baisse de -22,6 K€, signe d'un ralentissement des levées d'option et d'une baisse de la moyenne des MG observés.

Les cotisations nettes de dépréciation ont quant à elles connu une légère baisse de **-7,3 K€**.

L'exercice 2024 a par ailleurs permis d'enregistrer +3 K€ de nouvelles ressources au titre des recettes liées à ses activités de formation.

Les recettes liées aux événements organisés par la SCELf ont connu une forte baisse (-40 K€) corrélée avec la baisse de charges liées aux événements-anniversaires organisés en 2023.

Il convient par ailleurs de considérer des recettes annexes :

- **+40 K€** liés à une subvention pour la mise en place d'actions de formation,
- **+95,7 K€** liés à des subventions accordées pour le développement du projet de base de données Shoot the Book !
- +2 K€ au titre des premiers abonnements à la base Shoot the Book !,
- + 2 K€ au titre de produits divers.
-

Les recettes annexes s'élevaient en 2023 à 76 K€, soit une progression constatée de +63,7 K€.

VENTILATION DES RECETTES LIEES AUX DROITS REPARTIS

Recettes sur droits SACD

SACD	
<u>AV</u>	
Télévision	133 241,02 €
Cinéma	70 275,36 €
Radio	10 323,10 €
<u>SV</u>	
Théâtre	48 712,58 €
Musique	2 349,77 €
Danse	363,77 €
Arts de la rue	12,88 €
Total général	265 278,48 €

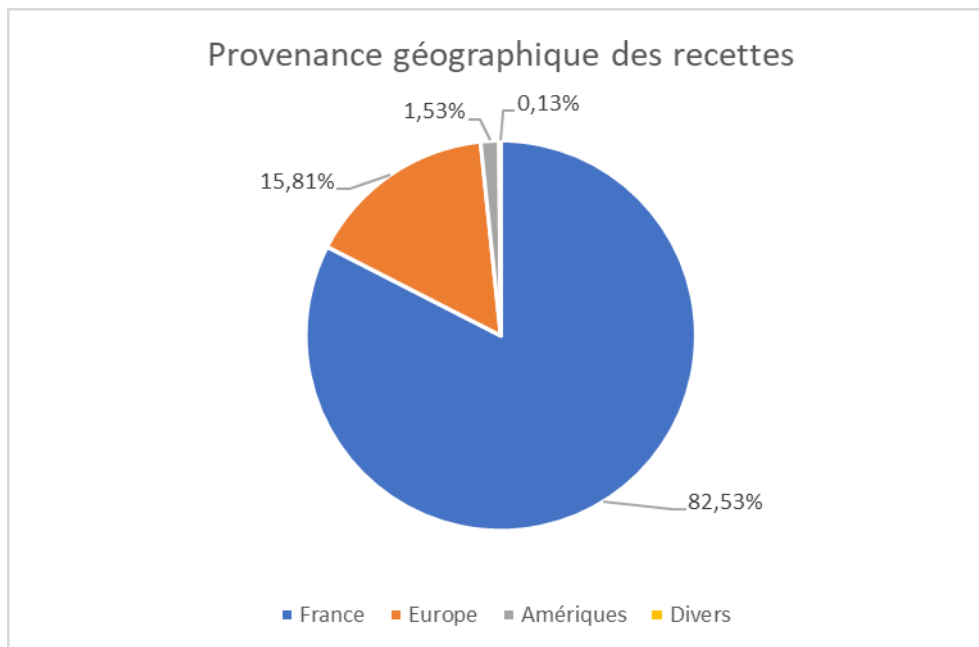
Recettes sur droits SCAM

<u>AV</u>	
RADIO	25 498,55 €
TELEVISION	11 298,26 €
Total général	36 796,81 €

ORIGINE GEOGRAPHIQUE DES RECETTES*

Retenue SCELf HT (€)	
Allemagne	224,88 €
Argentine	324,10 €
Australie	207,72 €
Autriche	15,10 €
Belgique	16 135,11 €
Brésil	64,64 €
Canada	3 512,53 €
Chili	2,25 €
Colombie	31,26 €
Corée du Sud	43,20 €
Croatie	34,84 €
Danemark	272,01 €
Espagne	5 778,65 €
Estonie	191,87 €
Etats-Unis d'Amérique	117,42 €
Finlande	60,92 €
France	218 930,08 €
Géorgie	1,42 €
Grèce	15,43 €
Hongrie	56,13 €
Italie	7 506,06 €
Japon	33,75 €
Lettonie	57,41 €
Liban	3,55 €
Lituanie	13,04 €
Luxembourg	57,39 €
Mexique	1,52 €
Monaco	42,63 €
Norvège	7,03 €
Pays-Bas	36,89 €
Pologne	640,43 €
Portugal	52,22 €
République Tchèque	61,36 €
Roumanie	17,51 €
Royaume-Uni	27,70 €
Russie	56,68 €
Serbie	8,10 €
Slovaquie	1,88 €
Slovénie	102,96 €
Suède	6,20 €
Suisse	10 523,51 €
Turquie	0,32 €
Uruguay	0,78 €
Total Général	265 278,48 €

*Cette ventilation est établie sur la base des seules recettes liées aux droits SACD, les données de la SCAM ne prévoyant pas de ventilation géographique. Leur concours minoritaire aux recettes SCELf n'impacte pas significativement la pertinence de cette ventilation.



c) Ratios analytiques

Les ratios étudiés seront ceux des :

- Charges d'exploitation rattachables aux activités de perception rapportées auxdites perceptions.
- Produits issus des répartitions ventilés par secteur, rapporté aux droits issus de chaque secteur.
- Marge nette SCELf par secteur de perception rapporté aux droits perçus.

Pour les droits émanant de la SACD et de la SCAM

2024								
		Retenue nette	Charges affectées	Marge	Droits nets	R/D	C/D	M/D
SACD	AV							
	Télévision	133 241,02 €	151 245,96 €	- 18 004,94 €	2 059 215,96 €	6,47%	7,34%	-0,87%
	Cinéma	70 275,36 €	82 097,74 €	- 11 822,38 €	1 117 761,90 €	6,29%	7,34%	-1,06%
	Radio	10 323,10 €	11 007,32 €	- 684,22 €	149 864,76 €	6,89%	7,34%	-0,46%
	SV							
	Théâtre	48 712,58 €	110 776,52 €	- 62 063,94 €	1 508 223,86 €	3,23%	7,34%	-4,12%
	Musique	2 349,77 €	5 327,49 €	- 2 977,72 €	72 533,81 €	3,24%	7,34%	-4,11%
	Danse	363,77 €	855,20 €	- 491,43 €	11 643,52 €	3,12%	7,34%	-4,22%
	Arts de la rue	12,88 €	31,54 €	- 18,66 €	429,39 €	3,00%	7,34%	-4,35%
SCAM	AV							
	Radio	25 498,55 €	6 688,89 €	18 809,66 €	91 069,40 €	28,00%	7,34%	20,65%
	Télévision	11 298,26 €	2 882,73 €	8 415,53 €	39 248,36 €	28,79%	7,34%	21,44%

Pour rappel les ratios observés en 2023 étaient les suivants :

2023								
		Retenue nette	Charges affectées	Marge	Droits nets	R/D	C/D	M/D
SACD	AV							
	Télévision	142 295,89 €	138 654,25 €	3 641,64 €	2 124 496,85 €	6,70%	6,53%	0,17%
	Cinéma	69 258,27 €	72 400,84 €	- 3 142,57 €	1 109 344,59 €	6,24%	6,53%	-0,28%
	Radio	9 043,56 €	8 985,66 €	57,90 €	137 680,66 €	6,57%	6,53%	0,04%
	SV							
	Théâtre	44 868,74 €	91 505,47 €	- 46 636,73 €	1 402 070,87 €	3,20%	6,53%	-3,33%
	Musique	2 544,50 €	5 212,68 €	- 2 668,18 €	79 870,05 €	3,19%	6,53%	-3,34%
	Danse	254,14 €	476,59 €	- 222,45 €	7 302,46 €	3,48%	6,53%	-3,05%
	Arts de la rue	180,36 €	327,36 €	- 147,00 €	5 015,87 €	3,60%	6,53%	-2,93%
SCAM	AV							
	Radio	2 484,75 €	2 916,44 €	- 431,69 €	44 686,50 €	5,56%	6,53%	-0,97%
	Télévision	1 798,14 €	1 949,05 €	- 150,91 €	29 863,87 €	6,02%	6,53%	-0,51%

Le ratio Recettes/Droits indique la part des revenus issus de la répartition rapportée aux droits perçus. Les pourcentages obtenus pour les droits SACD sont conformes aux taux de retenue pratiqués par la SCELf.

Le pourcentage obtenu sur les droits SCAM est quant à lui affecté par un effet de rattrapage, une partie des recettes SCAM 2024 étant liée à des répartitions perçues en 2023 mais qui avaient subi un différé de traitement. Le taux recalculé sur la base de l'ensemble des droits SCAM répartis en 2024 est de 14,48 %.

Le ratio Charges/Droits représente la part des charges de la SCELf affectées à un secteur, rapportée aux droits perçus. La méthode pour la détermination de la répartition des frais de fonctionnement entre les secteurs entraîne la détermination d'un taux unique qui représente le poids global des charges de répartition rapporté aux volumes de droits répartis.

Enfin le dernier ratio observé est celui de la marge nette par secteur que réalise la SCELf.

On observe en 2024 des taux de marge négatifs sur l'ensemble des secteurs de perception SACD. Ceci tient en partie à l'enregistrement de charges exceptionnelles pour 41 K€ mais également au poids des charges de fonctionnement et à la faiblesse de certains taux de retenue. Une fois ces charges exceptionnelles retraitées, ces taux de marges oscilleraient entre -0,27% et +0,33% pour l'Audiovisuel et -3,56% et -3,32 % pour le Spectacle Vivant.

Le niveau des ressources actuelles peine à faire face à la hausse du poids des charges de fonctionnement liées à l'accroissement des services rendus aux membres de la SCELf (développement d'une base de données, promotion de l'adaptation dans de nouveaux salons BtoB nationaux et internationaux, ...).

d) Trésorerie au 31 décembre 2024

La trésorerie de la SCELf maintient un niveau bénéficiaire à +482,4 K€ (hors placements en VMP de 38,2 K€).

Bien que la trésorerie à fin décembre puisse apparaître en repli de 439,1 K€ par rapport à l'exercice précédent, elle progresse dans les faits de +60,1 K€ une fois le solde au 31/12/2023 retraité des dernières répartitions de l'exercice 2023 qui n'avaient pas encore été débitées du compte bancaire (soit 499,2 K€). À l'inverse, aucun décalage n'a été observé au 31/12/2024.

II. RAPPORT SUR LES ACTIVITES DE L'EXERCICE

- ACTION CULTURELLE

Détail sur 3 années des aides apportées aux actions culturelles

ACTION CULTURELLE SUR 3 ANS				
	2022	2023	2024	TOTAL
QUAIS DU POLAR	10 000,00	8 000,00	10 000,00	28 000,00
SHOOT THE BOOK! CANNES	23 000,00			23 000,00
SHOOT THE BOOK! LA BASE	20 000,00			20 000,00
SHOOT THE BOOK! MONTREUIL	3 000,00	6 000,00	10 000,00	19 000,00
SHOOT THE BOOK! LOS ANGELES	12 000,00			12 000,00
SHOOT THE BOOK! MUMBAI			3 000,00	3 000,00
SHOOT THE BOOK! VENTANA SUR		3 000,00		3 000,00
SHOOT THE BOOK! ROME			5 000,00	5 000,00
TCCF - TAIPEI			6 000,00	6 000,00
FESTIVAL INTERNATIONAL DE CINEMA MARSEILLE	5 000,00	3 000,00		8 000,00
FIPADOC	8 000,00	6 000,00	6 000,00	20 000,00
MIFA		5 000,00		5 000,00
RENCONTRES DE PARIS	6 000,00			6 000,00
SHOOT THE BOOK! ANGOULÊME	10 000,00	10 000,00	10 000,00	30 000,00
ADAPTATIONS A LA SORBONNE	6 000,00	6 000,00	2 000,00	14 000,00
MARSEILLE SERIES STORIES	10 000,00	10 000,00	10 000,00	30 000,00
DE LA PAGE A L'IMAGE	3 000,00			3 000,00
FESTIVAL DE LUCHON	5 000,00			5 000,00
SERIES MANIA	10 000,00	10 000,00		20 000,00
TOTAL	131 000,00	67 000,00	62 000,00	260 000,00

Aides versées en 2024 aux actions culturelles au titre de l'article L.321-9 du CPI

▪ SHOOT THE BOOK! ANGOULÊME	10.000,00 €
▪ SHOOT THE BOOK! MONTREUIL	10.000,00 €
▪ SHOOT THE BOOK! MUMBAI	3.000,00 €
▪ SHOOT THE BOOK! ROME	5.000,00 €
▪ FIPADOC <i>Festival International de Programmes Audiovisuels de Biarritz</i>	6.000,00 €
▪ MARSEILLE SERIES STORIES	10.000,00 €
▪ QUAI DU POLAR 2024	10.000,00 €
▪ ADAPTATION A LA SORBONNE	2.000,00 €
▪ TCCF - TAIPEI	6.000,00 €
TOTAL DISTRIBUE EN 2024	62.000.00 €
RESTE AU 31/12/24	9.800.30 €

III – STRUCTURE ET GOUVERNANCE

La SCELf est une société civile à capital variable soumise aux dispositions des articles L321-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle et aux dispositions des articles 1832 et suivants du Code civil.

Elle est administrée par des associés personnes morales, exerçant à titre professionnel et à titre principal des activités d'édition de littéraire et/ou d'édition de Jeux de société, en langue française, lorsqu'elles sont titulaires, en qualité de cessionnaire ou de mandataire, des droits d'adaptation attachés à ces œuvres.

L'assemblée générale détermine la politique générale de gestion des droits perçus par la SCELf. Elle approuve les rapports annuels de gestion ainsi que les comptes annuels de la SCELf. Elle élit ses représentants au sein du Conseil d'administration et du Conseil de surveillance.

Le Conseil d'administration est composé de douze membres élus parmi les sociétaires pour une durée de trois ans. Il dispose d'un bureau composé d'un Président, du trésorier et d'un administrateur par collège choisi parmi ses membres.

Le Président est élu pour 3 ans par les membres du Conseil d'administration. Il est gérant et seul mandataire social de la société.

Conformément à l'article L323-14 du CPI, un Conseil de surveillance composé de six sociétaires élus contrôle les activités des organes de gestion, d'administration et de direction de la Société.

Les administrateurs de la SCELf ne perçoivent aucune indemnisation au titre de leur participation aux séances du Conseil d'administration.

IV – PERCEPTIONS 2024

Le montant total des droits bruts reversés par la SACD en 2024 s'élève à près de 5,4 M€ (desquels il faut déduire la retenue SACD), soit une légère hausse de 75 K€ par rapport à 2023.

<u>MONTANT DES DROITS SACD REPARTIS A LA SCELF PAR ANNEE DE REPARTITION</u>							
(en euros bruts)							
Année de répartition	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Var. 2024/2023
Audiovisuel	3 914 494,20 €	3 715 417,89 €	3 686 566,85 €	3 297 444,59 €	3 579 732,34 €	3 537 728,97 €	-1,17%
Cinéma	1 233 796,08 €	1 290 026,50 €	1 469 488,69 €	1 301 586,83 €	1 192 843,72 €	1 201 916,35 €	0,76%
Radio	209 960,38 €	158 212,97 €	235 549,42 €	130 577,04 €	148 043,71 €	161 145,09 €	8,85%
Télévision	2 470 737,74 €	2 267 178,42 €	1 981 528,74 €	1 865 280,72 €	2 238 844,91 €	2 174 667,53 €	-2,87%
Spectacle vivant	1 756 667,66 €	1 003 638,45 €	815 334,21 €	1 525 612,56 €	1 715 358,97 €	1 833 166,08 €	6,87%
Arts de la Rue	1 058,27 €		5 037,11 €	1 990,50 €	5 573,19 €	477,11 €	-91,44%
Arts du Cirque	844,35 €	977,61 €	79,76 €	187,92 €			N/A
Danse / Chorégraphie	8 931,99 €	26 201,24 €	7 883,53 €	16 657,96 €	8 113,90 €	12 937,28 €	59,45%
Musique / Lyrique	45 871,45 €	22 677,53 €	22 673,56 €	61 246,67 €	88 750,55 €	80 593,30 €	-9,19%
Théâtre / Dramatique	1 699 961,60 €	953 782,07 €	779 660,25 €	1 445 529,51 €	1 612 921,33 €	1 739 158,39 €	7,83%
Total général	5 671 161,86 €	4 719 056,34 €	4 501 901,06 €	4 823 057,15 €	5 295 091,31 €	5 370 895,05 €	1,43%

Cette hausse est principalement portée par la bonne santé du Spectacle Vivant, quand le secteur audiovisuel se stabilise après la forte hausse constatée en 2023.

Le montant des droits nets de retenue SACD à répartir entre nos adhérents s'élève quant à lui pour l'exercice 2024 à plus de 4,9 M€ répartis comme ci-après :

Télévision	2 059 215,96 €
Droit de diffusion	1 662 195,33 €
Vidéo à la demande par abonnem	283 646,39 €
Copie privée	72 573,53 €
Télévision de rattrapage	36 468,38 €
Vidéo à la demande	4 332,33 €
Cinéma	1 117 761,90 €
Droit de diffusion	971 551,66 €
Copie privée	56 813,44 €
Vidéo à la demande par abonnem	56 473,71 €
Vidéo à la demande	20 382,00 €
Télévision de rattrapage	11 804,12 €
Droits Standard	736,97 €
Radio	149 864,76 €
Droit de diffusion	132 551,60 €
Copie privée	12 367,06 €
Podcast	4 946,10 €
Théâtre	1 508 223,86 €
Musique	72 533,81 €
Danse	11 643,52 €
Arts de la rue	429,39 €
Total général	4 919 673,20 €

En parallèle la SCELf a reçu de la SCAM en 2024 plus de 130,3 K€ de droits (nets de retenue SCAM).

RADIO	
Répartition	86 896,22 €
Copie privée	4 173,18 €
TELEVISION	
Répartition	38 215,64 €
Copie privée	1 032,72 €
Total général	130 317,76 €

Les droits SACEM sont en progression par rapport à l'exercice précédent à 114,6 K€ (+19,4%)

A l'ensemble de ces droits s'ajoutent des droits Radio France, à hauteur de plus de 25,9 K€ en nette progression par rapport à 2023 (+62%).

La faible volumétrie de ces deux sources de droits amène cependant à relativiser l'importance en pourcentage des variations d'un exercice sur l'autre.

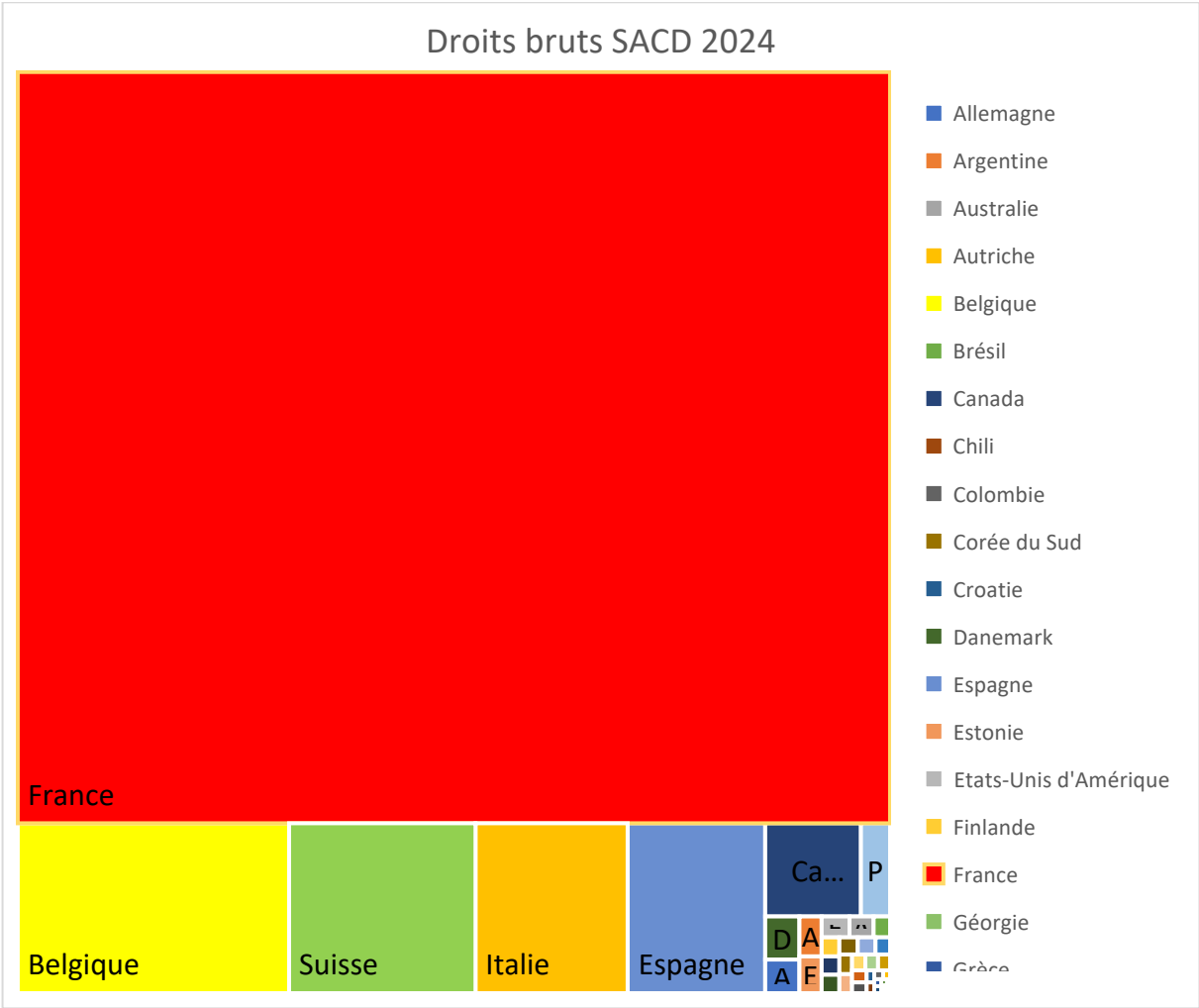
Le pourcentage des droits SACD représente en 2024 plus de 94% de l'ensemble des droits perçus contre 96,3% en 2023, le volume des droits SCAM ayant sensiblement augmenté d'un exercice sur l'autre.

VENTILATION GEOGRAPHIQUE DES DROITS BRUTS PERCUS EN 2024

Droits bruts (€)	
Allemagne	7 684,01 €
Argentine	6 012,98 €
Australie	3 406,55 €
Autriche	425,66 €
Belgique	307 350,31 €
Brésil	2 394,24 €
Canada	59 266,17 €
Chili	83,45 €
Colombie	502,70 €
Corée du Sud	1 600,00 €
Croatie	628,03 €
Danemark	9 869,21 €
Espagne	155 306,93 €
Estonie	5 449,49 €
Etats-Unis d'Amérique	3 996,64 €
Finlande	2 240,86 €
France	4 383 184,43 €
Géorgie	25,42 €
Grèce	331,45 €
Hongrie	1 178,71 €
Italie	172 549,31 €
Japon	1 244,40 €
Lettonie	1 648,59 €
Liban	131,63 €
Lituanie	251,13 €
Luxembourg	1 991,78 €
Mexique	28,04 €
Monaco	1 537,13 €
Norvège	122,32 €
Pays-Bas	1 365,71 €
Pologne	18 077,45 €
Portugal	1 307,33 €
République Tchèque	2 235,65 €
Roumanie	564,87 €
Royaume-Uni	1 025,78 €
Russie	2 095,76 €
Serbie	300,00 €
Slovaquie	36,36 €
Slovénie	2 149,63 €
Suède	96,26 €
Suisse	211 157,94 €
Turquie	11,85 €
Uruguay	28,89 €
Total général	5 370 895,05 €

Cette analyse se base sur les seuls droits SACD, les droits SCAM n’ayant pas de répartition géographique adaptée.

Le territoire français demeure la principale source de droits au regard des droits perçus par la SACD.



Si la principale zone de perception demeure le territoire français, avec une progression affichée de +6%, les principales autres zones géographiques sources de droits sont majoritairement européennes (Belgique, Suisse, Italie, Espagne...). On notera en 2024 une baisse importante des droits émanant d’Allemagne, ces derniers passant de 128,4 K€ en 2023 à 7,6 K€ en 2024.

Le premier pays hors Europe est le Canada mais ce dernier accuse également une baisse sensible avec 59,3 K€ de droits d’auteurs en 2024 contre 91,9 K€ en 2023. Au sein de ces zones géographiques il a été procédé à une analyse des principales fluctuations entre 2023 et 2024.

Variations 2024/2023		
Allemagne	- 120 742,37 €	-94,02%
Argentine	1 365,98 €	29,39%
Australie	- 1 157,04 €	-25,35%
Autriche	- 2 696,18 €	-86,37%
Belgique	- 38 024,11 €	-11,01%
Biélorussie	- 28,88 €	-100,00%
Brésil	313,15 €	15,05%
Canada	- 32 654,20 €	-35,52%
Chili	- 2 517,76 €	-96,79%
Chine	- 360,00 €	-100,00%
Colombie	144,21 €	40,23%
Corée du Sud	- 2 088,00 €	-56,62%
Croatie	- 447,61 €	-41,61%
Danemark	8 369,21 €	557,95%
Emirats Arabes Unis	- 6,00 €	-100,00%
Espagne	21 103,38 €	15,72%
Estonie	4 073,09 €	295,92%
Etats-Unis d'Amérique	- 28 297,70 €	-87,62%
Finlande	121,66 €	5,74%
France	249 073,45 €	6,02%
Géorgie	- 79,07 €	-75,67%
Grèce	331,45 €	N/A
Hongrie	- 7 792,90 €	-86,86%
Italie	109 597,55 €	174,10%
Japon	221,74 €	21,68%
Lettonie	- 3 131,64 €	-65,51%
Liban	131,63 €	N/A
Lituanie	- 1 079,21 €	-81,12%
Luxembourg	950,81 €	91,34%
Mali	- 230,00 €	-100,00%
Maroc	- 1 959,37 €	-100,00%
Mexique	28,04 €	N/A
Monaco	- 3 117,30 €	-66,97%
Norvège	- 7 467,73 €	-98,39%
Pays-Bas	- 98 148,80 €	-98,63%
Pologne	13 830,72 €	325,68%
Portugal	443,73 €	51,38%
République Tchèque	- 2 596,57 €	-53,73%
Roumanie	- 336,88 €	-37,36%
Royaume-Uni	609,56 €	146,45%
Russie	- 1 473,68 €	-41,29%
Sénégal	- 230,00 €	-100,00%
Serbie	300,00 €	N/A
Slovaquie	- 2 214,68 €	-98,38%
Slovénie	- 692,02 €	-24,35%
Suède	- 7 545,23 €	-98,74%
Suisse	32 030,41 €	17,88%
Turquie	- 48,16 €	-80,25%
Ukraine	- 101,83 €	-100,00%
Uruguay	28,89 €	N/A

Ventilation sectorielle détaillée des droits bruts SACD

		2024	2023	% 2024/2023
AV		3 537 728,97 €	3 579 732,34 €	-1,17%
Télévision				
	Droit de diffusion	1 751 926,89 €	1 848 276,43 €	-5,21%
	Vidéo à la demande par abonnement	302 321,37 €	271 380,72 €	11,40%
	Copie privée	77 248,23 €	98 719,88 €	-21,75%
	Télévision de rattrapage	38 608,06 €	17 075,38 €	126,10%
	Vidéo à la demande	4 562,98 €	2 562,11 €	78,09%
	Cession Vente	- €	830,39 €	-100,00%
Cinéma				
	Droit de diffusion	1 045 493,63 €	933 133,37 €	12,04%
	Copie privée	61 089,99 €	122 381,83 €	-50,08%
	Vidéo à la demande par abonnement	60 724,10 €	102 940,71 €	-41,01%
	Vidéo à la demande	21 916,02 €	16 720,40 €	N/A
	Télévision de rattrapage	12 692,61 €	17 667,41 €	-28,16%
Radio				
	Droit de diffusion	142 528,68 €	126 932,24 €	12,29%
	Copie privée	13 297,91 €	20 759,05 €	-35,94%
	Podcast	5 318,50 €	352,42 €	1409,14%
SV		1 833 166,08 €	1 715 358,97 €	6,87%
Théâtre		1 739 158,39 €	1 612 921,33 €	7,83%
Musique		80 593,30 €	88 750,55 €	-9,19%
Danse		12 937,28 €	8 113,90 €	59,45%
Arts de la rue		477,11 €	5 573,19 €	-91,44%
Total général		5 370 895,05 €	5 295 091,31 €	1,43%